L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 JUIN 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE

[illegible] en une année d'avance $12
[illegible] de la Campagne, deux fois par semaine, [illegible] d'avance ..... $ 5
L'abonné se pourra cesser sa souscription, sans donner [illegible] une semaine avant l'expiration.

ANNONCES. Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque insertion, et cinquante centimes pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, doivent une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne portent pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le prix des souscriptions aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette "L'ABEILLE," pour la publication pendant l'année prochaine **entière (1846)** de tous les avis officiels, à partir du 16 **mars 1843**, au prix de **UNE PIASTRE** pour chaque cent mot, par chaque publication.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1845.

WM. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat

A VENDRE. Le vapeur WAVERLY, ses [illegible] en bon état, [illegible] $5
J. HALL.
F. and J. LEVEE.
Nota. Le Waverly est fortement construit et bien tres [illegible] 26 juin

POUR LA BALIZE: et les ports intermédiaires—Le steamer MUSIC, capitaine [illegible] Martin. Le beau steamer [illegible] spécialement pour faire les voyages [illegible] pendant la saison. Il partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] 10 heures précises. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
JAMES LAROSE.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1846.

Pour Bandevilles Madisonville et Covington.
PAQUEBOT RÉGULIER.
Le vapeur ST. LUCAN, capitaine J. W. [illegible] commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et les localités ci-dessus, [illegible] tous les jours, [illegible] Pour fret ou passage s'adresser au Capitaine à bord, ou à
J. P. BERCIER & Co. Agents,
34 Vieille Levee.

A VENDRE. Le steamer PATRICK HENRY, [illegible] sur l'autre bord du [illegible] en vente à son marché en [illegible]
JOHN HALL,
Agent de Compagnie.
P. H. concitoyens et ceux qui ont l'intention [illegible] machines à [illegible] Ce bateau, ses chaudières, machines [illegible]

Le capitaine J. M. STOUT, ayant achevé le [illegible] BIENVENUE, [illegible] ses voyages [illegible] LA RAYOU SARA, [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] 16 mars 1843, au prix de **UNE PIASTRE** par chaque cent mot, par chaque publication. [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à [illegible]

[illegible] Scott, sollicite respectueusement le public [illegible] 12 courant.
[illegible] s'adresser au capitaine à bord.

POUR LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BAYOU SARA.
LE STEAMER PRESIDENT pour le printemps et l'été, [illegible] CAPTAIN CLANTON, Clerk, BARNS. [illegible] et qui partira pour cette [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Bayou Sara [illegible] A. M. se trouvant [illegible] Pour fret ou passage s'adresser au Capitaine à bord, ou à
W. H. AVERY.
Nota. Le président est fortement construit et bien tres [illegible] 26 juin

POUR LA BALIZE et les ports intermédiaires—Le steamer MUSIC, capitaine [illegible] Martin. Le beau steamer [illegible] spécialement pour faire les voyages [illegible] pendant la saison. Il partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] 10 heures précises. Pour fret ou passage s'adresser à
JAMES LAROSE.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1846.

POUR NEW-YORK. Le vapeur [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à
J. P. WHITNEY & Co.
73 Rampe.

POUR BOSTON. Le brick PLAMOUTH [illegible] Pour fret ou passe [illegible]
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR LA HAVANE. Le paquebot [illegible] CAPITAINE [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à
[illegible]

POUR LE HAVRE. Le paquebot [illegible] capitaine [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Le brick [illegible] capitaine [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Le vapeur [illegible] capitaine [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à
JENKINS & TIGLER.
[illegible]

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] capitaine [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire ME [illegible] capitaine Lawrence, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire PERSIAN, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord, ou à
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR GENES. Le navire CLARA, capitaine Pendleton, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR TRIESTE. Le navire MOZART, capitaine Lewis, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] capitaine [illegible] partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire ME [illegible] capitaine Young, partira sous peu. Pour [illegible] de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire LUCY [illegible] capitaine [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] seulement, engagement [illegible] Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire ASHLAND, capitaine Williams, partira sous peu. Pour [illegible] de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire CLAIBORNE, capitaine Levenseler, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LONDRES. Le navire PHARSALIA, capitaine Winsor, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR CORK. Le navire CANTON, capitaine Packwood, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVOURNE. Le navire [illegible] seulement. La barque SHANNON, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord au poteau 30, [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] capitaine Bird, partira sous peu. Pour fret de beaux coton, ou pour fret court, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

☞ Aucune dette contractée par l'équipage de la barque française LA TOUR FRÉELLE, ne sera payée par le capitaine ni le consignataire.
4 juin CHARLES DUFOUR.

CHANGEMENT DE DOMICILE. L'agence de la Compagnie de Charleston, Caroline du Sud, [illegible] au No. 20 rue du Magasin, [illegible]
SUCRE DE LA HAVANE. [illegible]
CAFÉ HAVANE. [illegible]
11 mai

POUR LE HAVRE. Le navire LEODES, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire EMPE Roll, capitaine Brown, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux entreponts, s'adresser à
FK. PERRET, 75, Bourville,
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire ME TEOR, capitaine Lawrence, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire PERSIAN, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour passage de beaux entreponts, s'adresser à bord, ou à
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire ALES TIS, capitaine Cook, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
L. H. GALE,
93 Commune.